



Cabinet de courtage en Travaux,
Immobiliers et Services

QUI SOMMES NOUS ?

MyCOURTIS® est un cabinet de courtage spécialisé dans les Travaux de l'habitat, l'Immobilier et les Services. Plus qu'un métier, le courtage en travaux est un concept très innovant qui consiste à mettre en relation les entreprises du bâtiment (**artisans et/ou entreprises tous corps d'états**) et les porteurs de projets (**Particuliers, Commerces, Professionnels ou Collectivités**).



MyCOURTIS® INTERVIENT SUR TOUS TYPES DE PROJETS :

Construction - Extension | Rénovation intérieure | Electricité - Courant faible | Plomberie | Façade (ravalement, enduit,...) | Maçonnerie - Démolition | Menuiseries (alu, bois, pvc) | Peinture - Tapisserie | Chauffage - Chaudière | Cheminée et accessoires | Alarme - Sécurité - Incendie | Véranda - Pergola - Verrière | Sols extérieurs | Sols intérieurs | Toiture - Charpente - Couverture | Isolation thermique et acoustique | Cuisine | Aménagement intérieur | Climatisation - Ventilation | Salle de bains - WC - SPA | Diagnostics - Traitements | Piscine - Abri piscine | Escalier - Garde corps | Assainissement - Terrassement | Jardin - Clôture - Portail | Plafond - Cloison - Plâtre | Ascenseur - Monte-charges | Architecture | Maître d'œuvre - Architecte | Elaboration dossiers administratifs | Etude Aides financières et aides de l'état | Tout autre devis...

ZONES D'INTERVENTION :

Départements suivants : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, 27 et 60.

A VOTRE DISPOSITION :

du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et samedi de 9h00 à 18h00.

Cabinet MyCOURTIS® :

17 rue du Colisée 75008 PARIS.

Tél : 06 62 72 63 13 / E-mail : contact@mycourtis.com

Site web : www.mycourtis.com

Siret : 48014112600056 - Copyright MYCOURTIS 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique



MyCOURTIS®

Particuliers, commerces, entreprises, collectivités, vous avez des travaux immobiliers à réaliser...

Faite appel à **MyCOURTIS®**, cabinet de courtage en Travaux, Immobiliers et Services. Confiez nous vos travaux, **nous les gérons intégralement pour vous.**



**Notre prestation clé en main
est 100% gratuite pour vous
et sans aucun engagement !**

POURQUOI FAIRE APPEL A VOTRE COURTIER EN TRAVAUX ?

Rechercher soi-même des entreprises du bâtiment n'est pas toujours facile ! Cette tâche demande beaucoup d'investissement en temps et des sacrifices.

Avant d'engager une entreprise, on se pose toujours les mêmes questions :

- Quelle(s) entreprise(s) contacter ?
- L'entreprise est elle fiable et réactive ?
- Ses comptes sont ils solides ?
- Le devis sera-t-il au prix juste ou à prix exagéré ?
- Les collaborateurs de l'entreprise sont ils bien formés ?
- N'y a t'il pas de risque d'abandon de chantier ?
- Sous combien de temps les travaux seront vraiment finis ?

Et bien d'autres questions légitimes... **Votre consultant est là pour vous répondre.**

QUELQUES BENEFICES CLIENTS :

- ✓ Gain de temps et d'argent
- ✓ Des entreprises assurées, fiables et disponibles
- ✓ Prestation Gratuite et sans engagement !
- ✓ Recevez un cadeau de votre consultant à la fin des travaux

- ✓ Des devis de travaux à tarifs très intéressants !
- ✓ Etude des aides financières et aides de l'état
- ✓ Services personnalisés, flexibilité et réactivité
- ✓ Un seul interlocuteur du début à la fin des travaux

DEROULEMENT DE NOTRE PRESTATION CLE EN MAIN EN 10 POINTS :

- 1- Le consultant MyCOURTIS®, **votre unique interlocuteur**, se déplace chez vous sous 48h maxi.
- 2- Il découvrira la globalité de votre projet ainsi que vos souhaits en termes de **qualité, coûts, délais et prestations.**
- 3- Vous remplissez les **documents contractuels** (si votre projet l'exige) qui vous seront remis par votre consultant ainsi que les documents sur les **aides financières**. Prise approximative des métrés, récupération des documents techniques (plans, etc...).
- 4- Ensuite, le consultant sélectionnera les **bonnes entreprises, fiables et disponibles** de son réseau qui répondront précisément à **VOTRE demande.**
- 5- Votre consultant MyCourtis organise les visites des entreprises du bâtiment sur votre chantier en fonction de vos disponibilités pour réaliser les devis. Le consultant sera présent sur le chantier lors des visites des entreprises.
- 6- Sous 5 à 10 jours maxi, votre consultant reviendra vous voir pour vous **présenter et vous expliquer** dans le détail les différents devis de manière **totalelement neutre** (sans favoriser une entreprise par rapport à une autre).
- 7- Vous déciderez de **signer le(s) devis sur place** et de démarrer ainsi les travaux selon les accords du devis **OU de ne pas signer**. C'est vous qui choisissez ! **il n'y a aucun engagement !**
- 8- Lorsque les travaux seront finis, votre courtier MyCourtis reviendra chez vous pour réaliser une **enquête de satisfaction**. Un document sera rempli par vos soins avec une notation de l'entreprise du bâtiment. Véritable gage de professionnalisme pour l'entreprise intervenante.
- 9- Vous recevrez un **cadeau de la part de votre consultant MyCourtis** pour vous remercier de la confiance que vous lui avez témoignée !
- 10- En retour, vous pourrez informer votre consultant des éventuel(le)s ami(e)s et collègues qui souhaitent eux aussi réaliser des travaux de rénovation et faire appel à un courtier en travaux.



Vous aussi, vous avez des travaux :

Contactez nous maintenant.

Tél : 06 62 72 63 13

E-mail : contact@mycourtis.com



www.mycourtis.com

Pourquoi la prestation du courtier en travaux est elle gratuite pour vous ?

Notre prestation de service et d'accompagnement est, en effet, **totalelement gratuite** pour vous (client final). Votre courtier est commissionné par l'entreprise du bâtiment en tant qu'apporteur d'affaires. L'entreprise aura moins de devis à réaliser et surtout moins de déplacements inutiles (gain de temps et d'argent). L'entreprise pourra donc se concentrer davantage sur son cœur de métier sans gérer toute la partie en amont (prospection commerciale et pré-organisation des chantiers). L'intérêt pour l'entreprise est à l'évidence, une aide à la vente et une valorisation commerciale certaine. L'entreprise fait des économies sur les parties commerciale, marketing, communication ce qui diminue ses frais de fonctionnement de manière significative. Le devis de l'entreprise du bâtiment **ne sera pas surévalué** par la commission de votre courtier car il ne serait pas compétitif et c'est contraire à nos règles de fonctionnement tout simplement.

NB : La prestation du courtier en travaux est **purement commerciale, la responsabilité n'est pas engagée dans la réalisation des travaux. Il ne s'agit en aucun cas de réaliser de la maîtrise d'œuvre.** Les entreprises du bâtiment intervenantes sont pleinement responsables des travaux effectués.